

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

6 décembre 2011 – 14h30

Péronne

Compte-rendu

Le 6 décembre 2011, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 14h30 dans les locaux de la Communauté de Communes de la Haute Somme, sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE	Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
	Collège des usagers (11 membres)
	Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)
	Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

La séance de la CLE est ouverte à 14h40.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Jean-Marc BASSAGET	Sous-Préfet de Péronne
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller Général du canton de Roisel
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste
Madame Juliette CAUVIN	DREAL Picardie représentant le Préfet coordonnateur de bassin
Monsieur Thomas JOUGUET	DREAL Picardie
Monsieur Frédéric FLORENT-GIARD	DDTM de la Somme
Monsieur Pierre MOROY	MISEN de la Somme
Monsieur Patrice DELAVEAUD	MISEN de l'Aisne
Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Franck DALMASSE	Voies Navigables de France (subdivision de Péronne)
Monsieur Frédéric POUILLAUDE	ONEMA de la Somme
Madame Denise LEFEBVRE	Vice-présidente au patrimoine naturel, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin
Madame Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
Madame Corinne VASSALLI	Conseil Général de la Somme
Madame Cécile POCHE	Conseil Général de l'Aisne
Monsieur Francis BOITEL	Président du club de kayak de Ham
Monsieur Johann BELDAME	Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Madame Maryline VERNET	FDAAPPMA 80
Madame Cindy DELCENSERIE	Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Madame Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Combles	Monsieur Bernard LENGLET

Etaient excusés :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
Monsieur François VEILLERETTE	Conseiller Régional de Picardie
Monsieur Pierre GEORGET	Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Dominique ROUART	Directeur délégué de la société LUNOR distribution
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme

Etaient absents :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller Général du canton de Guiscard
Monsieur Roland RENARD	Conseiller Général du canton de Saint-Simon
Monsieur André SALOME	Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny
Monsieur Jacques MERLIER	Maire de Mesnil Saint-Nicaise
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme
Monsieur Xavier PAMART	Gérant de la SCEA du Moulin
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Office National de la Chasse	
Conseil Général du Pas-de-Calais	
Conseil Général de l'Oise	

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

Ordre du jour

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 11 mars 2011
- ② Présentation et validation des scénarios tendanciels
- ③ Enjeux, orientations et exemple de mesures du SAGE Haute Somme
- ④ Proposition d'organisation des documents du SAGE
- ⑤ Les projets en cours (érosion des sols, MAE, plans de désherbage)
- ⑥ Questions diverses / Perspectives

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site Internet de l'AMEVA :

<http://ameva.org> : rubrique « Nos missions → SAGE → SAGE Haute-Somme »

Préambule

Monsieur LENGLET remercie les participants de leur présence, ainsi que la Communauté de Communes de la Haute Somme qui accueille les membres de la CLE dans ses locaux.

Il rappelle que les membres de la CLE ont validé l'état des lieux et le diagnostic du SAGE en 2010, et qu'ils doivent désormais valider les scénarios tendanciels qui permettront de justifier l'écriture des mesures et des fiches actions.

Les commissions thématiques se réuniront entre fin février et avril 2012 pour travailler plus précisément sur les mesures du SAGE. Il souhaiterait que le SAGE puisse être validé par la CLE mi 2013.

Il précise que le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers entrera en phase d'élaboration le 16 janvier 2012 avec l'installation de sa CLE par le Préfet de la Somme. Les 2 SAGE du bassin de la Somme pourront ainsi travailler en parallèle et planifier la gestion du patrimoine qu'est l'eau à l'échelle du bassin.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE de mars 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

2. / 3. Présentation des scénarios tendanciels, enjeux, orientations et exemples de mesures

Remarques sur les scénarios tendanciels de l'Enjeu 1 : La gestion et la protection des milieux aquatiques

Monsieur MOROY précise que les ZNIEFF donnent une délimitation de zones humides, mais n'ont pas de rôle de protection au sens réglementaire.

Madame VERNET précise que la majeure partie des étangs de la Haute Somme sont en eaux closes et que le PDPG ne s'y applique donc pas.

En ce qui concerne les peupleraies, monsieur MORTIER indique que leur « qualité » dépend de la proximité des nappes et des cours d'eau. Monsieur FLORENT-GIARD précise qu'une peupleraie peut présenter une biodiversité importante et intéressante selon son mode d'entretien, et que chaque peupleraie doit être jugée au cas par cas. Monsieur DELAVEAUD ajoute que certaines peupleraies ont parfois contribué à la préservation de zones humides. Dans tous les cas de figures, elles participent à l'activité économique locale, ce qu'il ne faut pas négliger.

Remarques sur les exemples de mesures pour l'Enjeu 1 :

Monsieur MOROY indique qu'au sens du Code de l'Environnement, les Zones Humides représentent des milieux bien particuliers, il préconise donc d'employer le terme milieux humides dans la rédaction des orientations et des mesures du PAGD.

En ce qui concerne les ICPE, il précise qu'il s'agit bien de complémentarité avec les textes de loi existants.

Monsieur FLORENT-GIARD précise que les ICPE comprennent aussi certaines installations agricoles et qu'il serait intéressant d'ajouter une mesure quant au recensement des petites exploitations agricoles se situant sous les normes ICPE.

Monsieur MOROY propose qu'une mesure soit ajoutée quant à l'artisanat.

Madame AUBERT souhaite que la mesure « 1D – M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel » comprenne également la gestion des eaux pluviales en milieu rural.

En ce qui concerne les ouvrages, monsieur DELAVEAUD précise qu'il faut bien tenir compte de la continuité écologique et sédimentaire.

Monsieur MORTIER indique que chaque barrage doit être vu en tant que milieu particulier et que certains concourent au maintien de milieux humides.

Madame VERNET propose que les mesures 1A.M1 et 1A.M5 soient réalisées en parallèle.

Monsieur MORTIER souligne le fait qu'un milieu qui comprend une espèce protégée ne reflète pas forcément sa qualité et qu'un milieu ne comportant pas d'espèce protégée peut être tout aussi riche et diversifié. Il ne faut donc pas oublier les milieux plus « ordinaires » dans notre SAGE.

Remarques sur les scénarios tendanciels de l'Enjeu 2 : La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

Monsieur FLORENT-GIARD précise que les installations d'assainissement non collectif non conformes mais entretenues ont souvent moins d'impacts sur l'environnement que des installations conformes non entretenues. Il estime donc qu'il serait utile que les SPANC développent la compétence entretien, aussi bien pour les riverains que pour les milieux aquatiques. La compétence entretien est donc probablement à développer avant la compétence réhabilitation qui est plus lourde à mettre en place et à gérer.

Monsieur VAN HYFTE rappelle que dans chaque département une réforme des collectivités est en cours et que le nombre de syndicats d'eau va diminuer afin d'avoir une meilleure gestion et que celle-ci soit plus économique : les prélèvements devraient être moins onéreux et il devrait en résulter moins de perte. Il précise aussi que les industriels recyclent de plus en plus leurs rejets et prélèvent donc moins d'eau dans les nappes, comme Saint-Louis-Sucre par exemple.

Monsieur MOROY rappelle qu'en ce qui concerne les industriels, il faut bien prendre en compte les rejets aqueux et les rejets d'épandage.

Madame VASSALLI souligne le fait que les gestionnaires de voiries font en effet des efforts depuis quelques années quant à l'utilisation de produits chimiques. Le Conseil Général a notamment amélioré son plan de fauchage et le plan de formation des agents.

Monsieur DECROIX rappelle qu'en ce qui concerne l'utilisation de pesticides, il a constaté sur la Haute Somme que des produits chimiques étaient régulièrement utilisés pour supprimer les couverts végétaux.

Monsieur CARRIERE indique que la commune de Golancourt n'a pas la possibilité de mettre en place des interconnexions compte tenu de sa localisation géographique, il trouve cela gênant car en cas de coupure du réseau d'eau potable, la commune risque de se trouver privée d'eau potable.

Remarques sur les exemples de mesures pour l'Enjeu 2 :

Madame CAUVIN souhaite que les impacts de la mise en place du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) par rapport à la qualité de l'eau soit davantage développés.

Monsieur LENGLET rappelle que plusieurs études ont été réalisées sur cette thématique, notamment par rapport à l'étanchéité du futur CSNE, dans la mesure où le canal de Nord est très poreux. Le CSNE devrait être étanche et ne devrait subir aucun rejet d'eaux usées, la qualité de son eau devrait donc être bonne.

Monsieur MORTIER précise que des carrières vont probablement s'établir à proximité du CSNE, les milieux humides devront alors être pris en compte afin de les préserver au mieux. Une mesure pourrait être ajoutée.

Monsieur FLORENT-GIARD propose que l'orientation 2B quant à la lutte contre les pollutions d'origine domestique soit complétée par des mesures concernant les réseaux, l'autosurveillance ou encore les branchements.

Remarques sur les scénarios tendanciels de l'Enjeu 3 : La gestion des risques majeurs

Monsieur le Sous-Préfet précise que les Plans Communaux de Sauvegarde ont été réalisés pour pratiquement toutes les communes de l'arrondissement de Péronne. Il indique qu'il sera nécessaire de faire évoluer ces documents et de réaliser des exercices de mise en situation. En revanche, il indique que les communes n'ont pas encore réalisées leur document d'urbanisme.

Monsieur SCHIETTECATTE indique qu'en ce qui concerne le CSNE, les aménagements fonciers prennent en compte les différentes situations environnementales, notamment les risques de coulées de boue.

Monsieur MOPTY précise qu'une étude de lutte contre l'érosion des sols est en cours sur le territoire de la Communauté de Communes du canton de Combles et que 7 communes vont être remembrées. Afin que cela prenne en compte les risques de

ruissellement et d'érosion des sols des sous-bassins versant de ce territoire, l'étude menée par l'AMEVA a été transmise aux Associations Foncières de Remembrement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le risque coulées de boue qui est important sur l'ensemble du bassin de la Somme, monsieur MOPTY indique que la réunion de présentation des Evaluations Préliminaires des Risques d'Inondations (EPRI) n'a pas pris en compte la problématique « inondation par coulée de boue ». D'après l'Etat, ce risque sera uniquement pris en compte dans le Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

Remarques sur les exemples de mesures pour l'Enjeu 3 :

Monsieur LENGLET indique qu'une des premières solutions pour lutter contre le ruissellement réside dans la conservation de l'existant, il s'agit de la mesure 3A.M1. Il propose que cette mesure puisse être inscrite dans le futur règlement du SAGE, qui a la force d'être opposable au tiers.

Monsieur DELAVEAUD ajoute que si ces entités sont classées dans le cadre du SAGE, le pouvoir réglementaire sera d'autant plus important.

Madame AUBERT estime qu'il faudrait ajouter une mesure à l'orientation 3A quant aux techniques alternatives existantes limitant le ruissellement, comme l'hydraulique douce.

Monsieur MOROY rappelle que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les documents du SAGE.

Madame LECLAIRE ayant achevé la présentation des scénarios tendanciels et des exemples de mesures qui pourront être inscrites dans le PAGD, monsieur LENGLET propose de valider les scénarios tendanciels.

➔ Les membres de la CLE valide les scénarios tendanciels du SAGE Haute Somme.

Monsieur MOROY rappelle qu'il s'agit d'un document évolutif, de même que l'état des lieux et le diagnostic, qui pourra être modifié et mis à jour régulièrement.

4. Proposition d'organisation des documents du SAGE

Il est proposé que chaque fiche orientation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau (PAGD) comporte 6 parties fixes :

- Renvoi aux cartes de la partie atlas cartographique
- Objectifs de l'orientation
- Rappel des orientations et dispositions du SDAGE en relation avec l'orientation du PAGD
- Rappels réglementaires en relation avec l'orientation
- Les mesures de gestion du SAGE avec un descriptif pour chaque mesure
- Les mesures renforçant la réglementation (facultatif)
- les actions correspondantes aux mesures, sachant qu'une action pourra répondre à plusieurs orientations

Les membres de la CLE valide cette organisation.

Il est proposé que les fiches actions s'articulent en 2 parties :

- ➔ Description de l'action :
 - Contexte
 - Localisation
 - Objectif
 - Contenu
- ➔ Mise en œuvre :
 - Maîtrise d'ouvrage potentiel
 - Partenaires techniques pressentis
 - Echancier
 - Moyens
 - Budget

Madame VERNET propose que soit ajouté aux fiches actions une partie sur les outils existants comme le PDPG par exemple.

Les membres de la CLE valide cette organisation.

5. Projets en cours

Etudes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Deux études sont en cours :

- ✓ au nord du territoire du SAGE, en partenariat avec la communauté de communes du canton de Combles, soit 15 sous bassins concernés pour une superficie de 4615 ha. Le bureau d'études Sorange travaille sur ce territoire, le programme de travaux devrait être rendu pour décembre 2012.
- ✓ à l'est du territoire, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, soit 14 sous-bassins versants pour 3280 ha. Le groupement Emergence étude/Sépia Conseils a achevé l'étude. Le programme opérationnel est donc disponible et a été remis à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin. Une maîtrise d'ouvrage pour les travaux doit désormais être définie.

Une étude est en projet sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Une commune du territoire du SAGE Haute Somme est concernée : Cappy. Les autres sous bassins concernés se situent sur des communes du territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Projet Agro-Environnemental

Le bilan de cette première campagne agro-environnementale sur le territoire de la Haute Somme est positif.

Trois réunions d'information ont eu lieu sur les communes de Roisel, Nesle et Lesdins, elles ont rassemblé une centaine d'exploitants agricoles. Une plaquette répertoriant les communes éligibles et les mesures proposées a été remise à chaque agriculteur.

Au terme de ces réunions, ce sont 13 contrats MAE qui ont été signés, soit 290 000€ de mesures engagées sur 5 ans, avec :

- 7 km d'entretien de haies
- 140 ha en mesures herbe (réduction de la fertilisation)
- 350 ha en mesures grandes cultures (réductions de produits phytosanitaires)

Compte tenu de ce bilan, l'AMEVA s'est de nouveau porté opérateur MAE pour l'année 2012 sur le territoire de la Haute Somme, pour la protection de la ressource en eau.

Des réunions d'information seront programmées en mars/avril 2012.

Réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dans les collectivités

Les 4 communes pilotes, Etreillers, Fresnoy-le-Grand, Roisel et Vermand, ont terminé leur plan de désherbage communal et vont désormais pouvoir choisir les méthodes alternatives qu'elles souhaitent mettre en place sur leur territoire.

L'AMEVA souhaiterait utiliser l'exemple de ces 4 communes pour motiver d'autres communes à réaliser leur plan de désherbage et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des collectivités.

5. Questions diverses

En ce qui concerne les MAE proposée pour 2012, une mesure pose problème, notamment à la chambre d'agriculture de l'Aisne qui s'y est opposé pour les Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) Grenelle. Il s'agit de la mesure Ferti 01, qui propose la limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 60 UN, et qui semble donc inadaptée au territoire.

Monsieur DELAVEAUD précise qu'il s'agit en effet d'une mesure forte, et que la chambre d'agriculture de l'Aisne ne souhaite pas que cela puisse être imposé dans les BAC Grenelle, puisque cette mesure ne leur semble pas réalisable.

Monsieur LENGLET remercie les participants qui ont permis de faire avancer le travail de la CLE en 2011. Il espère qu'elle sera aussi productive en 2012 avec la rédaction des mesures et des fiches actions du SAGE.

La prochaine réunion de la CLE devrait avoir lieu à la fin du premier semestre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 17h00.